



Ecole technique
Ecole professionnelle commerciale
Ecole des arts et métiers
Ecole des métiers de la terre et de la nature
Ecole supérieure de droguerie
Ecole Supérieure du canton de Neuchâtel

CPLN
CH-2002 Neuchâtel
Rue de la Maladière 84
Case postale 212
Tél. +41 32 717 4000
Fax +41 32 717 4019
cpln@rpn.ch
www.cpln.ch



Agriculteur Agricultrice

notre passion : votre formation



Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
cpln@rpn.ch www.cpln.ch



AGRICULTEUR AGRICULTRICE

CPLN-EMTN école des métiers de la terre et de la nature
3, route de l'Aurore • CH-2053 Cernier (NE)
téléphone +41 32 717 4500 • fax +41 32 717 4501
cpln-emtn@rpn.ch • www.cpln.ch

Présentation générale

Près de 300 apprentis-es et étudiants-es en formation dans les cantons de Suisse romande fréquentent aujourd'hui l'Ecole des métiers de la terre et de la nature à Cernier (CPLN-EMTN – Cernier)



Les apprentis et apprenties y suivent la formation théorique et les cours interentreprises pratiques.

La classe de maturité professionnelle, orientation nature, paysage et alimentation, prépare les étudiants-es de manière optimale aux études dans une HES des sciences de la nature. La maturité s'obtient en un an post-CFC.

Le CPLN-EMTN – Cernier dispense également une large palette de cours de perfectionnement professionnel dont :

- Les cours conduisant au Brevet fédéral de contremaître horticulteur, spécialiste en jardins naturels
- En collaboration avec la FRI – Courtemelon (JU), des cours conduisant au « brevet fédéral d'agriculteur » et à la « maîtrise fédéral d'agriculteur ».
- En collaboration avec l'AFGIP, deux des quatre modules conduisant au Certificat de Guide Interprète du patrimoine.
- Des cours d'art floral destinés aux professionnels

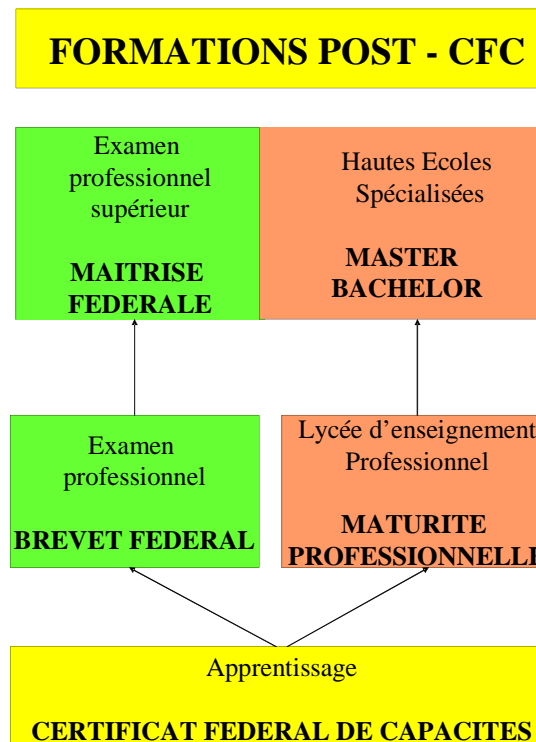
Jouissant d'équipements professionnels modernes, le CPLN-EMTN – Cernier est, grâce à la collaboration des associations professionnelles, une vitrine des métiers de la terre et de la nature.

Ainsi, un jardin d'illustration (7200 m2) et une serre réservée aux plantes de tous les continents accueillent des collections très variées de végétaux et illustrent de nombreuses techniques paysagères. Le jardin ainsi que les collections sont ouverts au public.

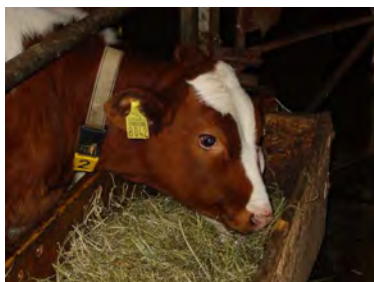
Le CPLN-EMTN – Cernier a développé de nombreux contacts avec des lycées étrangers.

Les formations proposées

- **Agriculteurs et agricultrices CFC**
- **Fleuristes CFC**
- **Forestiers-bûcherons et forestières-bûcheronnes CFC**
- **Horticulteurs et horticultrices, orientation paysagisme CFC et AFP, floriculture CFC et plantes vivaces. CFC**



Formation « Agriculteur/trice »



Présentation

Les agricultrices et les agriculteurs travaillent en tant qu'employés qualifiés sur des entreprises de production et de transformation de produits agricoles.

Ils se comportent de manière compétente sur le plan technique, social et méthodologique. Ils disposent des connaissances de bases en économie d'entreprise. Ils s'intéressent à la vie sociale, politique et culturelle. Ils développent leur personnalité et leur sens de la responsabilité par le biais d'une formation continue.

Ils saisissent les liens économiques, techniques, sociaux et écologiques. Ils connaissent les mécanismes de la formation de la valeur ajoutée depuis la production, en passant par la transformation, jusqu'à la commercialisation.

Ils remplissent des tâches multifonctionnelles de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles de manière professionnelles et indépendante.

Conditions

Contrat(s) d'apprentissage chez un (des) agriculteur(s) titulaire(s) d'un titre correspondant (examen professionnel, examen professionnel supérieur ou école supérieure) dont l'exploitation a été agréée par la Commission de conseils et de formation agricole. Le(s) contrat(s) peuvent porter sur une durée de une, deux ou trois années.

Le changement de formateur et de type d'exploitation à la fin de la 1^{ère} année est recommandé.

Durée de l'apprentissage

3 ans

Alternance

1^{ère} et 2^e année

- 4 à 5 jours par semaine dans l'exploitation agricole formatrice et 1 jour par semaine à l'école professionnelle (CPLN-EMTN – Cernier).

3^e année

- 4 à 5 jours par semaine dans l'exploitation agricole formatrice et 1 jour par semaine à l'école professionnelle (CPLN-EMTN – Cernier) en septembre et octobre.
- 20 semaines de cours à plein temps (5 jours par semaine) de novembre à mars.
- Procédure de qualification en avril.

Statut

Apprenti-e

Enseignement hebdomadaire

- 1^{ère} année 6 périodes de technologie
 3 périodes de culture générale
- 2^{ème} année 6 périodes de technologie
 3 périodes de culture général
- 3^e année

de septembre à octobre 6 périodes de technologie
 3 périodes de culture générale

de novembre à mars 33 périodes de technologie
 6 périodes de culture générale
 3 périodes de sport

Programme de formation théorique - 3 ans

Années Matières	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	CIE Jours
• Production végétale (A)	100	100	140	1
• Production animale (B)	100	100	220	2
• Mécanisation et installations techniques (D)	40	40	120	5
• Environnement de travail (E)			120	
• Domaine à option (F)			120	
• Culture générale	120	120	120	
• Sport			60	
Total par année de formation	360	360	900	8
Total profession		1620		8

Examens 1^{ère} et 2^{ème} année

En fin de première année et de deuxième année d'apprentissage, un bilan annuel de connaissances sanctionne les connaissances des branches technologiques apprises durant les cours professionnels. Les résultats obtenus permettent de confirmer la promotion pour l'année suivante.

Une partie de l'examen final, portant sur la production animale et la mécanisation est organisé en fin de 2^{ème} année.

Examens 3^{ème} année

A la fin de la 3^e année, l'examen final porte sur les domaines de qualification ci-après :

- travail pratique d'une durée de 6 heures
- connaissances professionnelles d'une durée de 4 heures
- culture générale.

L'examen final est réussi si :

- La note du domaine de qualification « travail pratique » est supérieure ou égale à 4
- La moyenne de la note du domaine de qualification « connaissances professionnelles » et de la note d'expérience est au moins 4
- La note globale est supérieure ou égale à 4.

Pour plus de détails sur les conditions de réussite, se référer à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.

Titre obtenu

Certificat fédéral de capacité (CFC) d'agriculteur ou d'agricultrice

Perfectionnement possible

- Maturité professionnelle orientation sciences naturelles
- HES – Ingénieur agronome
- Examen professionnel (Brevet agricole)
- Examen professionnel supérieur (Maîtrise agricole)



Contacts

SERVICES CANTONAUX

CANTON DE NEUCHÂTEL	Service des formations post-obligatoires et de l'orientation Espacité 1 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 889 69 40
CANTON DU JURA ET DE BERNE FRANCOPHONE	Fondation rurale interjurassienne C.P. 65 Courtemelon 2852 Courtételle Tél. 032 420 74 20

COMMISSION AGRICOLE

CANTON DE NEUCHÂTEL	Commission de conseils et de formation agricole CCFA M. Patric Santschi La Sombaille 30 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 913 82 47
---------------------	---

ECOLE PROFESSIONNELLE

CPLN - ECOLE DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE - Cernier	CPLN - EMTN – Cernier Rte de l'Aurore 3 2053 Cernier Tél. 032 717 45 00 Fax 032 717 45 01
--	---